

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00760

Numéro SIREN : 830 135 166

Nom ou dénomination : A.E.S.D.D.

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2018 sous le numéro de dépôt 4915

BILAN ACTIF

DU 27 JUIN 2018

ACTIF	Exercice N 30/09/2017 - 4			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	1 700	70	1 630		1 630	
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	1 116 100		1 116 100		1 116 100	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 000		11 000		11 000	
Total II	1 128 800	70	1 128 730		1 128 730	
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	24 487		24 487		24 487	
Autres créances	5 483		5 483		5 483	
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	43 528		43 528		43 528	
Charges constatées d'avance (3)	811		811		811	
Total III	74 309		74 309		74 309	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	17 623		17 623		17 623	
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 220 732	70	1 220 662		1 220 662	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2017	Exercice N-1 30/09/2016	Ecart N/N-1 Euros %	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	40 000		40 000	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 311		1 311	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	670		670	
	Total I	41 981		41 981	
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	2 629		2 629	
	Total III	2 629		2 629	
DETTES (d)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	202 356 101 344 662 366 202 827		202 356 101 344 662 366 202 827	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	2 847 4 312		2 847 4 312	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 176 053		1 176 053	
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 220 662		1 220 662	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

76 958

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N° 30/09/2017 - 4			Exercice N-1	Ecart N°/ N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	19 500		19 500		19 500	
Chiffre d'affaires NET	19 500		19 500		19 500	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			19 125		19 125	
Autres produits			0		0	
Total des Produits d'exploitation (I)			38 625		38 625	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			23 024		23 024	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			666		666	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			23 689		23 689	
Résultat d'exploitation (I-II)			14 936		14 936	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2017	Exercice N-1 30/09/2016	Ecart N / N-1 (%)	
	Euros	Euros	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 629		2 629	
Intérêts et charges assimilées (4)	10 096		10 096	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	12 725		12 725	
Résultat financier (V-VI)	12 725		12 725	
Résultat courant avant impôts (I-II-III-IV+V-VI)	2 212		2 212	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	670		670	
Total VIII	670		670	
Résultat exceptionnel (VII-VIII)	670		670	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	231		231	
Total des produits (I+III+V+VII)	38 625		38 625	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	37 315		37 315	
Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 311		1 311	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE DU 07/06/2017 AU 30/09/2017

CABINET A2C

18 Rue Valentin HAUY

BP 5 - LA PARDIEU

63000 CLERMONT FERRAND

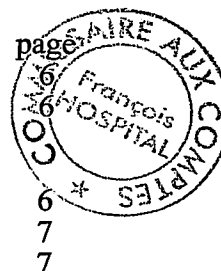
04.73.44.24.54

ANNEXE

SOMMAIRE

- Faits caractéristiques de l'exercice
- Evénements significatifs postérieurs à la clôture
- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

- Principes et conventions générales
- Permanence ou changement de méthodes
- Informations générales complémentaires



- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	9
Frais d'établissement	9
Titres immobilisés	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	10
Obligations convertibles ou échangeables	10
Disponibilités en Euros	10
Produits à recevoir	10
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	11

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	11
Montant des engagements financiers	12
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 07/06/2017 au 30/09/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 220 662,43 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 19 500,00 Euros et dégagant un bénéfice de 1 310,56 Euros.



L'exercice a une durée de 4 mois, couvrant la période du 07/06/2017 au 30/09/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de ce premier exercice, notre société a acquis 100% du capital de la SAS BCM, société qui exerce une activité de construction et de location de bâtiments modulaires à ISSOIRE.

Il est à signaler que notre entreprise a émis un emprunt obligataire convertible en actions en date du 6 Juillet 2017 pour un montant de 200.000 €. Le taux d'intérêt de ce dernier est fixé à 5% l'an, il sera amorti en une annuité à la 8ème année et il est assorti d'une prime de remboursement de 88 228 € qui ne sera versée qu'en cas de non conversion en juillet 2025.

Il est à signaler également que notre entreprise a émis un emprunt obligataire simple en date du 24 Juin 2017 pour un montant de 100.000 €. Le taux d'intérêt de ce dernier est fixé à 5% l'an, il sera amorti en une annuité à la 7ème année en juin 2024.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il est à signaler que notre société est en intégration fiscale depuis le 1er Octobre 2017 avec la SAS BCM.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

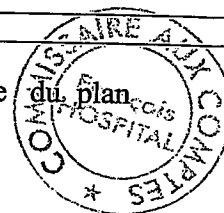
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 07/06/2017 au 30/09/2017

2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu puisqu'il s'agit de notre premier exercice social.

Informations générales complémentaires

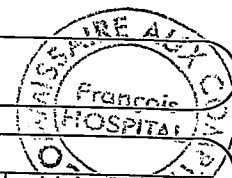
La provision pour risque de non conversion des titres de l'emprunt obligataire a été déduite des résultats de la société car ces obligations n'ont pas vocation à être converties en actions à terme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement			1 700
Autres participations			1 116 100
Prêts, autres immobilisations financières			11 000
TOTAL			1 127 100
TOTAL GENERAL			1 128 800

ANNEXE

Exercice du 07/06/2017 au 30/09/2017



	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 700	1 700
Autres participations			1 116 100	1 116 100
Prêts, autres immobilisations financières			11 000	11 000
TOTAL			1 127 100	1 127 100
TOTAL GENERAL			1 128 800	1 128 800

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		70		70
TOTAL GENERAL		70		70

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	70				
TOTAL GENERAL	70				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices		18 219	596	17 623

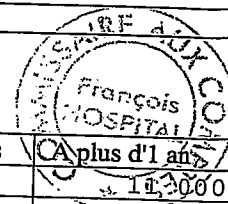
Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		670			670
TOTAL		670			670

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		2 629			2 629
TOTAL		2 629			2 629
TOTAL GENERAL		3 299			3 299
Mont dotations et reprises financières exceptionnelles		2 629			
		670			

ANNEXE

Exercice du 07/06/2017 au 30/09/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières		11 000		11 000
Autres créances clients		24 487	24 487	
Taxe sur la valeur ajoutée		5 483	5 483	
Charges constatées d'avance		811	811	
TOTAL		41 781	30 781	11 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	202 356	2 356		200 000
Autres emprunts obligataires	101 344	1 344		100 000
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 366	2 366		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	660 000	60 905	382 081	217 014
Emprunts et dettes financières divers	202 827	2 827		200 000
Fournisseurs et comptes rattachés	2 847	2 847		
Impôts sur les bénéfices	231	231		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 081	4 081		
TOTAL	1 176 053	76 958	382 081	717 014
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 160 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000		400		400

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 700	20.00
Total général	1 700	

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

La valeur brute des titres de participation de la SAS BCM est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition de ces titres. Ces derniers sont amortis sur une durée de 5 ans, amortissement constaté par une dotation aux amortissements dérogatoires qui s'élève à 670 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

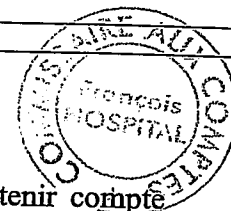
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 07/06/2017 au 30/09/2017

**Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
Oblig. convertibles en actions	40 000	1	400

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	24 487
Total	24 487

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	2 356
Autres emprunts obligataires	1 344
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 366
Emprunts et dettes financières diverses	2 827
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 747
Total	11 641

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	811
Total	811

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	17 623	14.29
Total	17 623	

Les frais d'émission d'emprunts ont été répartis sur la durée des emprunts concernés au prorata de la rémunération courue au cours de l'exercice.

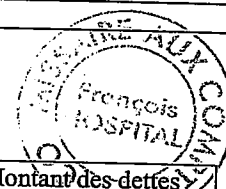
ANNEXE

Exercice du 07/06/2017 au 30/09/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		1 116 100	
Créances clients et comptes rattachés		24 487	

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Montant garanti
Total	660 000
	660 000

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

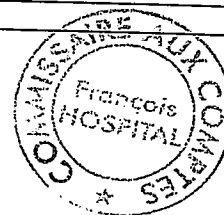
Emprunt du : CREDIT AGRICOLE
 Montant initial de cette garantie : 220 000
 Montant restant dû en capital : 220 000
 Date de fin d'échéance de la garantie : 05/08/2024
 Nature de la sûreté réelle : Nantissement titres participations
 : Délégation assurances des actionnaires

Emprunt du : BPAURA
 Montant initial de cette garantie : 220 000
 Montant restant dû en capital : 220 000
 Date de fin d'échéance de la garantie : 06/07/2024
 Nature de la sûreté réelle : Nantissement titres participations
 : Délégation assurances des actionnaires

Emprunt du : BPIFrance
 Montant initial de cette garantie : 220 000
 Montant restant dû en capital : 220 000
 Date de fin d'échéance de la garantie : 31/07/2024
 Nature de la sûreté réelle : Nantissement titres participations
 : Délégation assurances des actionnaires

ANNEXE

Exercice du 07/06/2017 au 30/09/2017

**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Intérêts Courus sur Emprunts	53 566	852 785
Intérêts sur Emprunt obligataire convertible	80 000	
Intérêts sur emprunt participatif	96 000	
Intérêts sur Emprunt obligataire simple	34 991	
Emprunt obligataire simple in fine	100 000	
Emprunt obligataire convertible in fine	200 000	
Prime de Remboursement	88 228	
Emprunt participatif in fine	200 000	
Total (1)		852 785
Dont engagements assortis de sûretés réelles		53 566

Engagements reçus**Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- B.C.M.	1 185 842	100.00	157 892
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Le 15/01/2018

MERCIER André PRESIDENT

SAS A.E.S.D.D.

Rue Robert Schumann

63500 ISSOIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

A.E.S.D.D.

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €

**Rue Robert Schumann
63500 ISSOIRE**

RCS CLERMONT-FERRAND 830 135 166

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux Associés,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.E.S.D.D. relatifs à l'exercice d'une durée de 4 mois clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 7 juin 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

6.1 Objectif de l'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

6.2 Démarche de l'audit

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

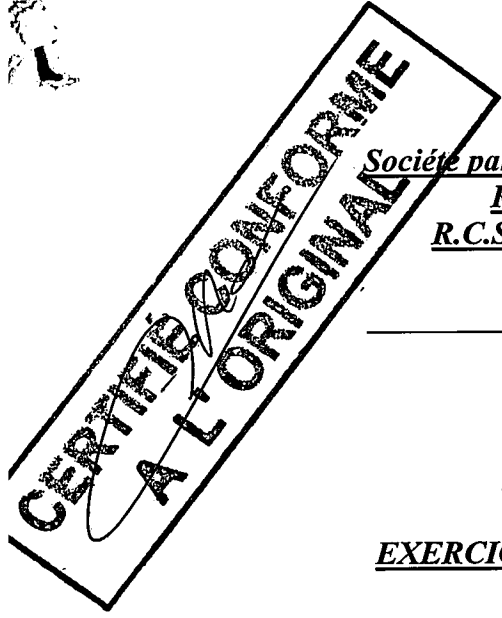
Fait à Clermont-Ferrand, le 20 mars 2018

Pour la SARL A.A. ARVERNE AUDIT

Commissaire aux comptes



Commissaire aux comptes associé



S.A.S. A.E.S.D.D.
Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Rue Robert Schuman 63500 ISSOIRE
R.C.S. CLERMONT-FERRAND 830 135 166

RAPPORT ANNUEL DE GESTION
EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Le soussigné, Monsieur André MERCIER, Président associé de la société « A.E.S.D.D. », Société par Actions Simplifiée, au capital de 40 000 Euros, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice précité.

RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITÉ

1 - ANALYSE DE L'EXPLOITATION :

* Notre chiffre d'affaires, pour l'exercice clos le 30 Septembre 2017, s'est élevé à la somme de 19.500 Euros H.T.
Il s'agit de notre premier exercice d'activité, d'une durée de 4 mois seulement.

* Notre activité se limitant aux prestations rendues à notre filiale, la SAS BCM, notre taux de marge brute globale ressort à 100%.

* Les frais d'exploitation, dont vous trouverez le détail dans les comptes joints, se décomposent comme suit :

- autres achats et charges externes	:	23 024	€
- impôts et taxes	:	0	€
- frais de personnel	:	0	€
- autres charges	:	0	€
- charges financières	:	12 725	€

* Le bénéfice net comptable dégagé, après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 670 Euros et d'un impôt sur les bénéfices de 231 Euros, s'inscrit à 1.310,56 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons en outre que, s'agissant du premier exercice d'activité de notre société, aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

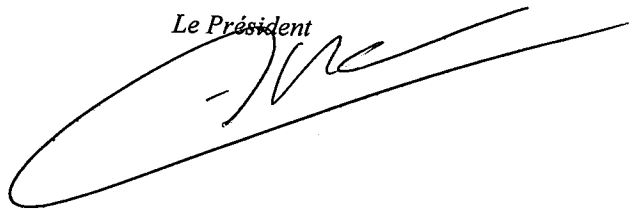
* Information sur les délais de paiement :

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al. 1 du Code de Commerce, du décret n° 2015-1553 du 27 Novembre 2015 et de l'arrêté du 6 Avril 2016, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer les informations relatives aux délais de paiement des clients et des fournisseurs, à la clôture de l'exercice.

* Informations Diverses :

Conformément aux dispositions des articles L.225-184 du Code de Commerce et 174-20 du décret du 23 Mars 1967, nous vous indiquons qu'il n'a été consenti aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Président



EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2018

.../...

DEUXIEME DECISION (*)

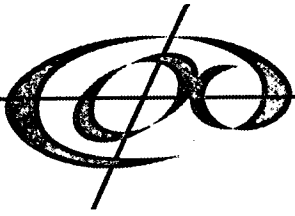
L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Septembre 2017, qui s'élève à la somme de 1.310,56 Euros, au compte de Réserve Légale.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle en outre que, s'agissant du premier exercice d'activité de la société, aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

.../...



(*) Cette résolution a été adoptée à l'unanimité, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mars 2018.



société
d'expertise
comptable
et de
commissariat
aux comptes

Bernard BECAMEL
Frédéric DEROUETTE
Joël AMEIL

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE CLERMONT FD
40, Rue de l'Ange
B. P. 180
63005 CLERMONT-FD CEDEX**

inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Clermont-Fd
membre de la Compagnie Régionale de Riom

Clermont-Ferrand, le 29 Mai 2018,

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints les documents relatifs au dépôt des comptes annuels de notre cliente, la S.A.S. AESDD, Rue Robert Schuman 63500 ISSOIRE, (ainsi qu'un chèque de 45,63 Euros correspondant au coût de ce dépôt), soit :

- un exemplaire du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes ;
- un exemplaire du rapport du président à l'Assemblée Générale ;
- un exemplaire de l'extrait du texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Dans l'attente de votre facture et du récépissé de dépôt correspondant, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de notre considération distinguée.


Aurélie CANIN

